RETRAITES

NOTRE RÉGIME SPÉCIAL : UN MODÈLE, PAS UNE ANOMALIE

À l'heure où François Bayrou et le gouvernement poursuivent leurs attaques contre notre système de retraite, une nouvelle offensive s'ouvre contre nos droits. Après avoir reculé l'âge de départ à 64 ans, c'est désormais notre régime spécial et nos droits familiaux qui sont dans le viseur. Cette offensive s'inscrit dans une stratégie globale de démantèlement des protections sociales au profit d'une logique purement financière.
Le régime spécial des Industries Électriques et Gazières n'est pas un privilège mais une conquête sociale légitime qui reconnaît la pénibilité de nos métiers. Ce régime pionnier prend en compte des contraintes particulières : travail en 3x8, astreintes, interventions en conditions difficiles, exposition aux risques électriques et gaziers.

Le recul inacceptable des droits pour les services actifs

Avant la dernière réforme, les salariés des IEG en services actifs pouvaient partir entre 54 et 56 ans, en juste reconnaissance de la pénibilité. La réforme de 2023 remet en cause ces droits. Pour les Ingénieurs, Cadres et Techniciens qui encadrent ces équipes et partagent ces contraintes, c'est également une attaque directe contre nos conditions de travail.

« La réforme 2023 remet en cause les droits aux services actifs et attaque les droits familiaux et conjugaux »

La pénibilité des ICT enfin rendue visible

Cette réforme ignore les formes spécifiques des pénibilités qui touchent les ICT : charge mentale accentuée par la transformation numérique, stress lié aux responsabilités, sollicitation permanente dans et hors temps de travail, pressions sur les résultats. Ces facteurs d'usure professionnelle sont réels : burnout, troubles cardiovasculaires, problèmes psychosociaux qui affectent de plus en plus nos collègues.
Aujourd'hui ce sont 3 millions de salariés concernés par la pénibilité au travail, 10 millions soumis à de fortes contraintes physiques, 4 millions confrontés à un environnement agressif et 5 millions qui subissent des rythmes de travail atypiques. Cette réalité doit être prise en compte dans nos droits à la retraite.

L'attaque contre les droits familiaux et conjugaux

Le rapport récent du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) prépare une nouvelle offensive majeure contre les droits familiaux et conjugaux, visant particulièrement notre régime des IEG.

Les pensions de réversion menacées

Dans notre régime spécial IEG, la pension de réversion n'est soumise à aucune condition, avec un taux de 50% de la pension du défunt. Le COR propose un changement radical : 2/3 de la pension du défunt - 1/3 de la pension du conjoint survivant !
Pour un couple où l'un touche 2 200 € et l'autre 1 700 €, la réversion passerait de 1100 € à seulement 900 €, soit une perte de 200 € mensuels. Le COR chiffre à 13% les économies espérées, principalement sur le dos des régimes spéciaux.

Les majorations pour enfants sont aussi dans le collimateur

Actuellement, la majoration pour trois enfants représente 10% de la pension, avec 5% supplémentaires par enfant au-delà. Le COR propose des forfaits déconnectés du montant de la pension, conduisant à des pertes considérables.
Pour un couple ayant élevé 3 enfants, avec des pensions de 2 500€ et 1 900€, les majorations actuelles représentent 440 € mensuels. Les scénarios du COR entraîneraient des pertes allant de 140 à 280 € par mois !

Un financement solide et équitable est possible

«

Le financement de notre système de retraite par répartition est viable

»

Le financement de notre système de retraite par répartition est viable. L'abrogation de la réforme de 2023 nécessiterait 15 milliards d'euros à l'horizon 2030, une somme accessible grâce à :

- L'égalité salariale femmes-hommes : +6 Md €
- La soumission à cotisations des rémunérations exemptées : +4 Md €
- La lutte contre la fraude aux cotisations : +6 à 8 Md €
- Une augmentation modérée des cotisations patronales : +5 à 6 Md €
- La mise à contribution des revenus financiers : +10 Md €

Ces mesures dégageraient près de 40 Md €, suffisants pour garantir des droits de retraite dignes.

MOBILISONS-NOUS POUR DÉFENDRE ET ÉTENDRE NOTRE RÉGIME PIONNIER !

L'Ufict-CGT revendique :

- Le rétablissement intégral des droits des régimes pionniers pour tous les jeunes embauchés depuis le 01/09/2023
- L'extension du régime spécial à de nouvelles formes de pénibilité
- La validation des années d'études selon le niveau de diplôme
- Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre par année d'exposition à la pénibilité
- Une gouvernance démocratique du régime
- Le maintien intégral de nos droits familiaux et conjugaux

ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS DROITS !

Ingénieurs, Cadres et Techniciens des IEG, notre avenir se joue maintenant. Nous représentons plus de 80% du salariat des IEG. Sans notre mobilisation, rien n'est possible, mais avec notre détermination collective, tout devient envisageable !

- **Participez aux prochaines journées d'action nationales**
- **Rejoignez les assemblées générales sur vos sites**

Notre régime pionnier n'est pas une anomalie à corriger, mais un exemple à suivre pour construire un système de retraite plus juste et durable pour tous. Ne laissons pas le gouvernement et le patronat décider seuls de notre avenir !

ENSEMBLE, EXIGEONS L'ABROGATION DE CETTE RÉFORME INJUSTE !

INTERVENIR ET CONSTRUIRE POUR TRAVAILLER MIEUX

la cgt UFICT mines énergie INGÉS CADRES TECHS

facebook.com/UfictCgtFnme/

https://www.linkedin.com/company/ufict-fnme-cgt

ufictfnme.fr